

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 30 OCTOBRE 2019, 19 H 05

10 - Sujets d'ouverture

.01	Adopter	l'ordre	du	jour	de	la	séance	extraordinaire	du	conseil

d'arrondissement du 30 octobre 2019 à 19 h 05

.02 Point d'information des conseillers

.03 Période de questions du public

30 - Administration et finances

.01 1197853006 Approuver le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de

l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Le secrétaire d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2019/10/30 19:05



Dossier # : 1	.197853006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens_des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Approuver le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022

de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est recommandé:

D'approuver le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Signé par Daniel LAFOND Le 2019-09-27 08:56

Signataire: Daniel LAFOND

Directeur d'arrondissement

Directeur d'arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1197853006

Unité administrative

Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens des services administratifs et du responsable: greffe, Division des ressources financières et matérielles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de

l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie doit dresser et transmettre au comité exécutif son Programme triennal d'immobilisations, lequel regroupe les investissements qu'il prévoit réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par le rehaussement de l'aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

Le but premier d'un PTI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

Cette programmation n'est toutefois pas exhaustive et n'inclut que des projets capitalisables. En plus de ceux prévus au PTI de l'Arrondissement, certains projets peuvent être financés par d'autres sources, tels le budget de fonctionnement, le compte de surplus, l'enveloppe dédiée aux travaux non capitalisables (TNC), les fonds de parcs ou de stationnement, des subventions ou des ententes ponctuelles avec les services centraux de la Ville de Montréal. Ce faisant, ces projets n'apparaissent pas au PTI de l'Arrondissement. À titre d'exemple, citons notamment, pour l'année 2020, le réaménagement du terrain de soccer du parc de La Louisiane.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 26 0275 du 2 octobre 2018 : Approbation du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption et la transmission au comité exécutif du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.
JUSTIFICATION
Requis par la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir la programmation en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 sera diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	on

Lecture:

Parties prenantes

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-19

Suzanne SÉNÉCAL Simone BONENFANT

Secretaire d'unite administrative

Directeur